

Bulletin provincial



N° 01

2017

13 FEVRIER

Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

—

Objet : **Constitution, sur examen d'aptitudes, des réserves de recrutement de Technicien (D7) et Agent Technique en Chef (D9) dans les orientations Voirie/Génie Civil/Construction et Cours d'Eau/Environnement**

Recrutement – Appel à candidature

1) Conditions de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;

Pour le niveau D7 – Technicien :

- Posséder un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer (construction, génie civil,...).

Pour le niveau D9 – Agent technique en Chef :

- Être le titulaire d'un Bachelier ou Graduat en rapport avec la fonction à exercer (construction, génie civil, environnement,...).

Afin d'éviter la surqualification, les candidats ne peuvent participer qu'aux épreuves de sélection dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils possèdent.

A leur demande, les étudiants qui accomplissent la dernière année d'études requises pour obtenir le titre exigé peuvent être admis à l'examen de recrutement. Ils ne peuvent toutefois faire valoir le bénéfice de la réussite de l'examen qu'à partir du moment où ils produisent ledit titre.

2) Descriptif activités/compétences :

Deux orientations sont envisagées dans le cadre des réserves de recrutement :

- Voirie/Génie civil/Construction
- Cours d'Eau/Environnement

Compétences transversales pour les deux orientations :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail ;
- Posséder le permis de conduire catégorie B.

Compétences spécifiques pour l'orientation Voirie/Génie Civil/Construction :

- Connaissance de la législation en matière de voiries ;
- Connaissances techniques en aménagement d'espaces publics, réseaux d'égouttages et voiries ;
- Analyser un travail à effectuer et en décrire les solutions techniques ;
- Etablissements de plans, devis et métré détaillés ;
- Suivre et contrôler les chantiers pour des travaux de voirie et d'égouttage ;
- Notions de base en matière de matériaux et techniques de construction ;
- Notions de base d'hydraulique et d'hydrologique ;
- Notions de marchés publics ;
- Maîtrise du nivellement de terrain, des levés topographiques ;
- Savoir rédiger des rapports techniques ;
- Compétences informatiques (Microsoft Office Word et Excel, Lotus, maîtrise du dessin en 2D, la maîtrise du dessin en 3D est un plus, la maîtrise de système d'information géographique est un plus).

Compétences spécifiques pour l'orientation Cours d'Eau/Environnement :

- Connaissance de la législation en matière de cours d'eau ;
- Connaissance des techniques d'entretien des cours d'eau et de protection de berges ;
- Connaissance des plantes invasives et des moyens de lutte contre celles-ci ;
- Connaissance de la faune et de flore indigènes ;
- Connaissance des pratiques agricoles afin de lutter contre l'érosion des sols de culture ;
- Notions de base en matière de matériaux et techniques de construction ;
- Notions de base d'hydraulique et d'hydrologique ;
- Notions de marchés publics ;
- Savoir prendre des niveaux et des mesures sur le terrain ;
- Savoir rédiger des métrés, devis et des rapports techniques ;

- Compétences informatiques (Microsoft Office Word et Excel, Lotus, la maîtrise de système d'information géographique est un plus).

Compétence complémentaire pour le niveau D9 technique (Agent technique en Chef) :

- Être capable d'encadrer une équipe : désigne le fait d'animer une équipe afin de garantir le bon déroulement des opérations et de participer à certaines activités GRH en relation avec celle-ci (instaurer un climat de travail positif au sein de l'équipe et assumer les décisions en ce sens, planifier, distribuer et contrôler le travail, guider et aider les agents dans l'exécution des activités habituelles du service, communiquer et susciter l'adhésion au projet, collecter les idées pour les renvoyer vers la hiérarchie, repérer et réguler les dysfonctionnements (tensions, conflits, ...) et solliciter l'arbitrage de la hiérarchie).

3) Programme des matières et déroulement des épreuves de recrutement :

- Une épreuve écrite générale éliminatoire portant sur les matières reprises ci-dessous :
 - Test de connaissances générales de la Province de Hainaut :
 - Organisation et fonctionnement de la Province de Hainaut (Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - *Matières disponibles sur : <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=7522>*) ;
 - Le Plan Stratégique et Opérationnel ADhésioN : les missions, les valeurs, les axes stratégiques... (*Matières disponible sur : www.hainaut.be*) ;
 - Test de raisonnement logique de base ;
 - Questionnaire technique sur le profil de compétences :

Pour l'orientation Cours d'Eau/Environnement : les travaux hydrauliques, l'entretien des cours d'eau, la biodiversité des cours d'eau, le génie civil.

Pour l'orientation Voirie/Génie Civil/Construction : égouttage, topographie et génie civil.
 - Encadrement et conduite d'équipe (uniquement pour le niveau D9) : les principes généraux du management et de la gestion d'équipe (*Recherches personnelles*) ;

NB : Le contenu de l'épreuve écrite sera adapté aux différents niveaux (D7 / D9).

Pour réussir l'épreuve, le candidat doit obtenir 60% minimum des points.

- Une épreuve orale spécifique éliminatoire qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury et destinée à apprécier la motivation et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer.

4) Rémunération annuelle brute indexée (à ce jour) :

Pour le niveau D7 Technique : MIN:28.061,90 € MAX: 41.820,43 €

Pour le niveau D9 Technique : MIN: 32.942,23 € MAX: 48.010,46 €

Traitement annuel brut, à l'index 1.6406, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de statutarisation et d'évolution de carrière.

5) dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser leur **lettre de candidature en spécifiant l'orientation choisie** : (voirie/génie civil/construction **ou** cours d'eau/environnement), un curriculum vitae (CV), une copie du diplôme et une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des examens, Delta-Hainaut, avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons, **pour le 03/03/2017 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi.

Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves.

Les candidats qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen seront informés du motif du rejet.

La durée de validité des réserves de recrutement constituées à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Sur demande écrite, les personnes inscrites dans une réserve antérieure ou une réserve dont la durée de validité est venue à échéance peuvent être dispensées de tout ou partie des épreuves de recrutement.

Les lauréats d'examen organisés par le SELOR ou par les organismes publics hennuyers peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves des examens de recrutement dans la mesure où il s'avère qu'une similitude existe tant au niveau des matières reprises au programme des épreuves qu'au niveau de difficulté de celles-ci et ce pour autant que la durée de validité soit toujours d'actualité auprès de l'organisme à l'origine de l'examen. La dispense est accordée par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux chargé d'apprécier l'équivalence des épreuves.

Les lauréats ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrits dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, les documents suivants seront produits :

- un extrait d'acte de naissance timbré ;
- un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs ;
- une copie certifiée conforme du titre requis
-

Si ces documents révèlent, à ce moment que les conditions nécessaires ne sont pas réunies, le candidat ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 13 février 2017

Le Directeur général provincial,

(s) P. MELIS